

## ANNEXE 8- BONIFICATION LIEE AUX MESURES DE CARTE SCOLAIRE

La bonification est ciblée et vise à permettre l'affectation sur un poste **le plus proche possible du poste perdu**, à commencer par tout poste qui se libérerait dans l'école d'origine.

Sans remettre en cause les critères de détermination de l'enseignant concerné par une réaffectation suite à une mesure de carte scolaire définie par les lignes directrices de gestion académiques, sont rappelés ici quelques principes généraux :

- Si un poste est vacant dans une école concernée par une mesure de fermeture de classe, c'est ce poste qui est supprimé, y compris s'il s'agit d'un berceau destiné à accueillir un stagiaire ;
- C'est l'enseignant adjoint qui compte la plus faible ancienneté dans l'école qui fait l'objet de la mesure. Pour les enseignants arrivés dans l'école grâce aux points de mesure de carte scolaire liés à une mesure qui les a concernés dans leur école précédente, l'ancienneté dans l'école inclut l'ancienneté déjà acquise dans l'école précédente, sans limite du temps de présence dans l'école actuelle ;
- La détermination de l'enseignant concerné met en regard l'ancienneté des enseignants affectés sur un même RNE (069.....) d'école.

### ➤ ENSEIGNANTS CONCERNES

Tout enseignant ayant fait l'objet d'une fermeture de classe en juin 2025, en août 2025 ou en mars 2026, suivant le courrier reçu. Ils sont dispensés du vœu de mobilité obligatoire.

### 1. Cas des postes d'adjoints

#### ➤ BONIFICATION

Vœux formulés	Nombre de points
Tout vœu dans l'établissement ou dans le groupe scolaire sur la nature du poste perdu <b>sans distinction de niveau- VŒU DE MAINTIEN</b>	300
Tout vœu dans la circonscription sur la nature du poste perdu <b>sans distinction de niveau</b>	200
Tout poste de titulaire remplaçant ou titulaire de secteur au sein du département	100

## ➤ MODALITES DE FONCTIONNEMENT

**En cas de RETRAIT DE POSTE** (Enseignant ayant perdu son poste) : Les bonifications liées à la mesure de carte scolaire **ne s'appliquent qu'à partir du rang du vœu de maintien** (c'est-à-dire un vœu de la même nature que celui du poste perdu, au sein de l'école du poste perdu, sans distinction de niveau)

**Dans le cas d'un TRANSFERT DE NIVEAU REFUSE** (enseignant ayant explicitement refusé le transfert de niveau ECMA (MATERNEL) → ECEL (ELEMENTAIRE) ou ECEL → ECMA) : le vœu de maintien est également requis. Il ne peut porter que sur le poste précis occupé par l'agent (par exemple ECMA si l'enseignant s'était vu proposer un transfert de la maternelle vers l'élémentaire).

Note : un poste CP dédoublé, CE1 dédoublé est de niveau ECEL

Un poste Grande Section dédoublé est de niveau ECMA

## ➤ REGLES DE RETOUR SUR POSTE

En cas d'annulation de la fermeture de classe **avant la rentrée scolaire** ou de départ d'un des autres enseignants de l'école d'ici la rentrée scolaire suivante, le retour sur poste est :

- **obligatoire** : lorsque l'agent concerné par la mesure initiale a obtenu lors du mouvement un poste grâce aux bonifications de mesure de carte.
- **facultatif** : lorsque l'agent concerné par la mesure initiale a obtenu lors du mouvement un poste sans mobilisation des bonifications de mesure de carte.

En cas de **réouverture de classe** à la rentrée dans une école ayant subi une fermeture lors de la préparation de rentrée, *l'enseignant concerné par la mesure de carte est prioritaire pour un retour sur le poste.*

Dans ce cas précis, l'enseignant doit adresser un courrier à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale (division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré), afin de solliciter le retour sur le poste perdu.

➤ **EXEMPLES D'APPLICATION DE LA BONIFICATION**

**Exemple 1:**

Rang du vœu	Vœu	Bonification
1	vœu de maintien	300
2	vœu sur un poste de même nature dans la circonscription du poste perdu	200
3	vœu sur un poste de même nature dans une autre circonscription	0
4	vœu sur un poste de même nature dans la circonscription du poste perdu	200
5	Titulaire de secteur sur une autre circonscription	100
6	vœu sur un poste de même nature dans une autre circonscription	0
7	vœu sur un poste de même nature dans la circonscription du poste perdu	200

**Exemple 2:**

Rang du vœu	Vœu	Bonification
1	vœu sur un poste de même nature dans une autre circonscription	0
2	vœu sur un poste de même nature dans la circonscription du poste perdu	0
3	Titulaire remplaçant sur une autre circonscription	0
4	vœu de maintien	300
5	vœu sur un poste de même nature dans la circonscription du poste perdu	200
6	vœu sur un poste de même nature dans une autre circonscription	0
7	vœu sur un poste de même nature dans la circonscription du poste perdu	200

## 2. Cas des enseignants spécialisés

Vœux formulés	Nombre de points
Tout vœu dans la <b>circonscription</b> sur la nature du poste perdu <b>dans le spécialisé</b> (quelque soit la spécialité Ulis, ...)	200
Tout vœu dans le <b>département</b> sur un poste spécialisé	100

**Le vœu de maintien n'est pas requis**

## 3. Cas des enseignants en UPE2A

Vœux formulés	Nombre de points
Tout vœu dans la <b>circonscription</b> sur la nature du poste perdu <b>dans la spécialité UPE2A</b>	200
Tout vœu dans le <b>département</b> sur un poste UPE2A	100

**Le vœu de maintien n'est pas requis**